

Synthèse du rapport du programme local de prévention des déchets

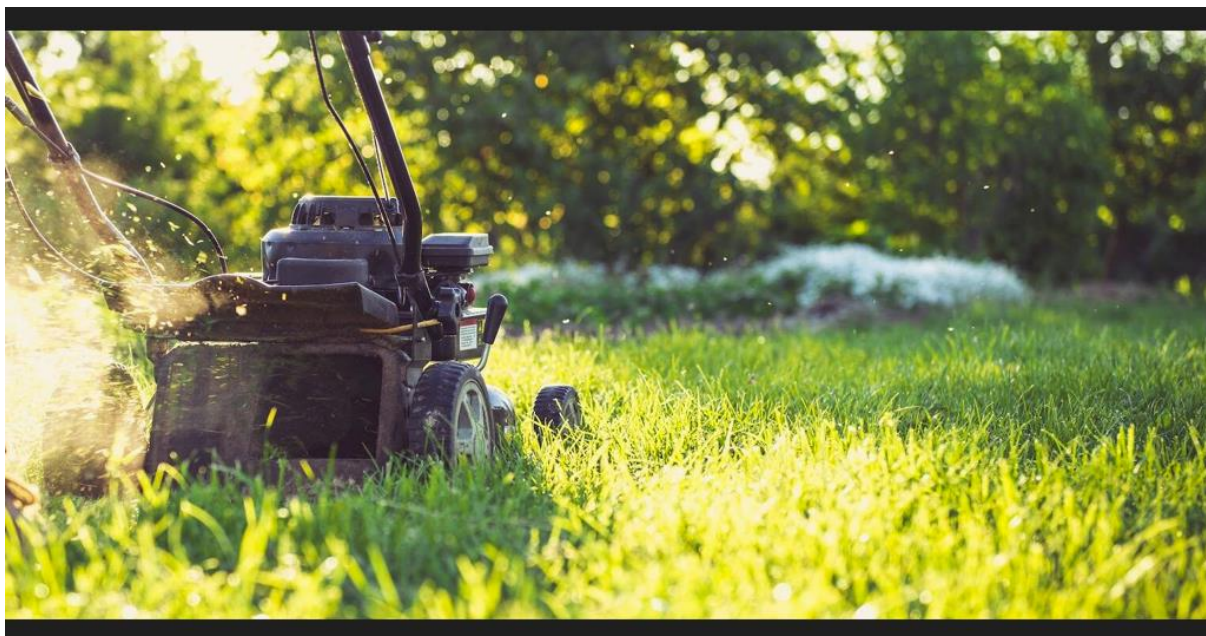


Conception : Saint-Malo Agglomération - Illustrations : Freepik - Octobre 2024

2024 - 2030

Saint-Malo
Agglomération

SOMMAIRE



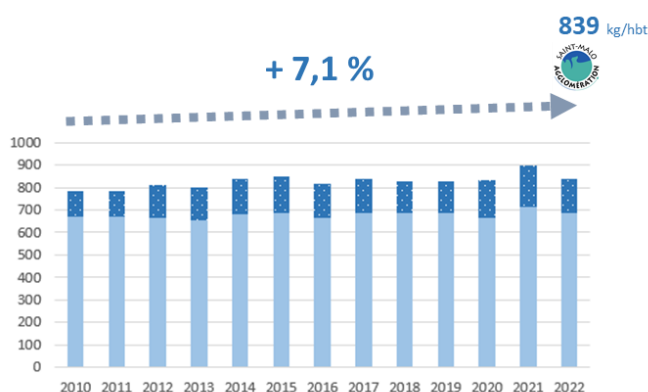
p1	Le PLPDMA et les objectifs de réduction des déchets
p2	La prévention
p3	Un état des lieux du territoire
p7	Un programme organisé autour de 5 axes et 33 actions
p9	Axe 1 Exemplarité
p10	Axe 2 Communication
p12	Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire
p13	Axe 4 Biodéchets et déchets verts
p14	Axe 5 Réemploi

1 Le PLPDMA et les objectifs de réduction des déchets

LE PLPDMA

EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION TERRITORIAL QUI A POUR MISSION DE MENER UN ENSEMBLE D'ACTIONS POUR :

REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

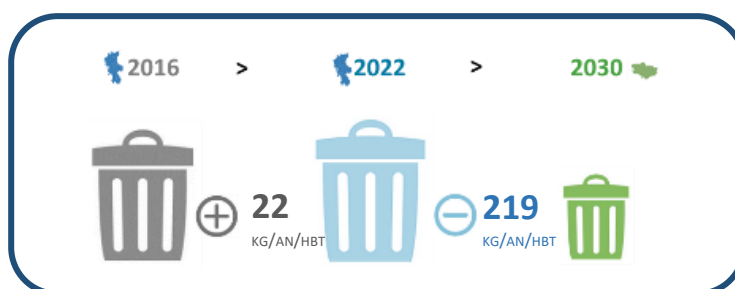


Chaque habitant.e de SMA a émis en moyenne **839** kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2022. Ce chiffre est en constante augmentation.

Ratio DMA de SMA (kg/hbt/an)

Végétaux
DMA Hors végétaux

LES OBJECTIFS



UN OBJECTIF DE REDUCTION TOTALE DE **219** KG/AN PAR HABITANT.E D'ICI 2030 EST NECESSAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS QUE LA REGION BRETAGNE A FIXÉS, SOIT :



25% de DMA Hors Végétaux entre 2016 et 2030
(-187 kg/an par habitant.e pour SMA)

20% de Déchets Végétaux entre 2016 et 2030
(-32 kg/an par habitant.e pour SMA)

2 La prévention

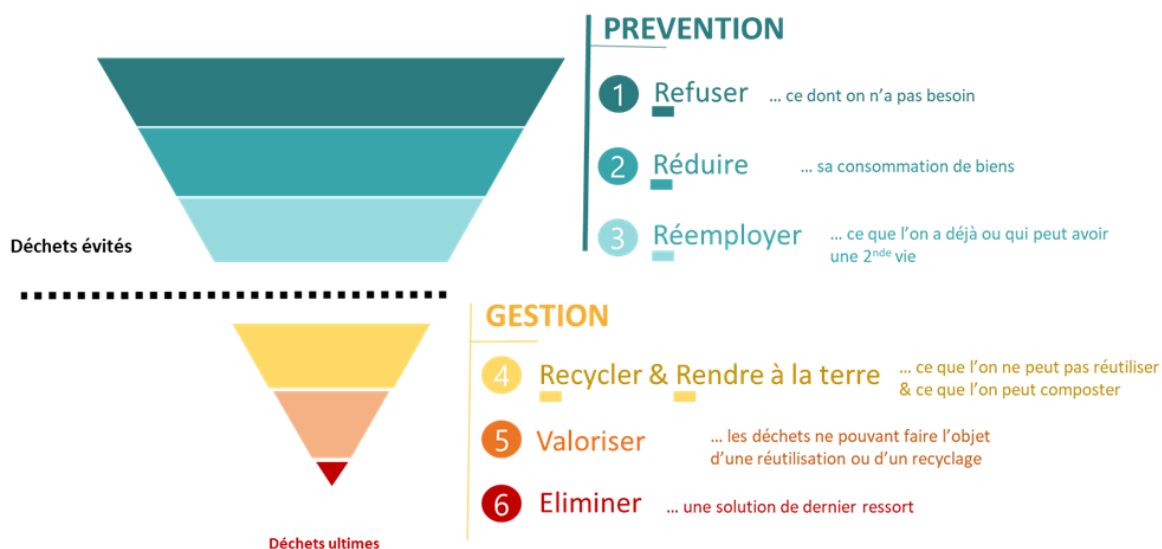
LA PREVENTION

PLUS QUE JAMAIS, LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

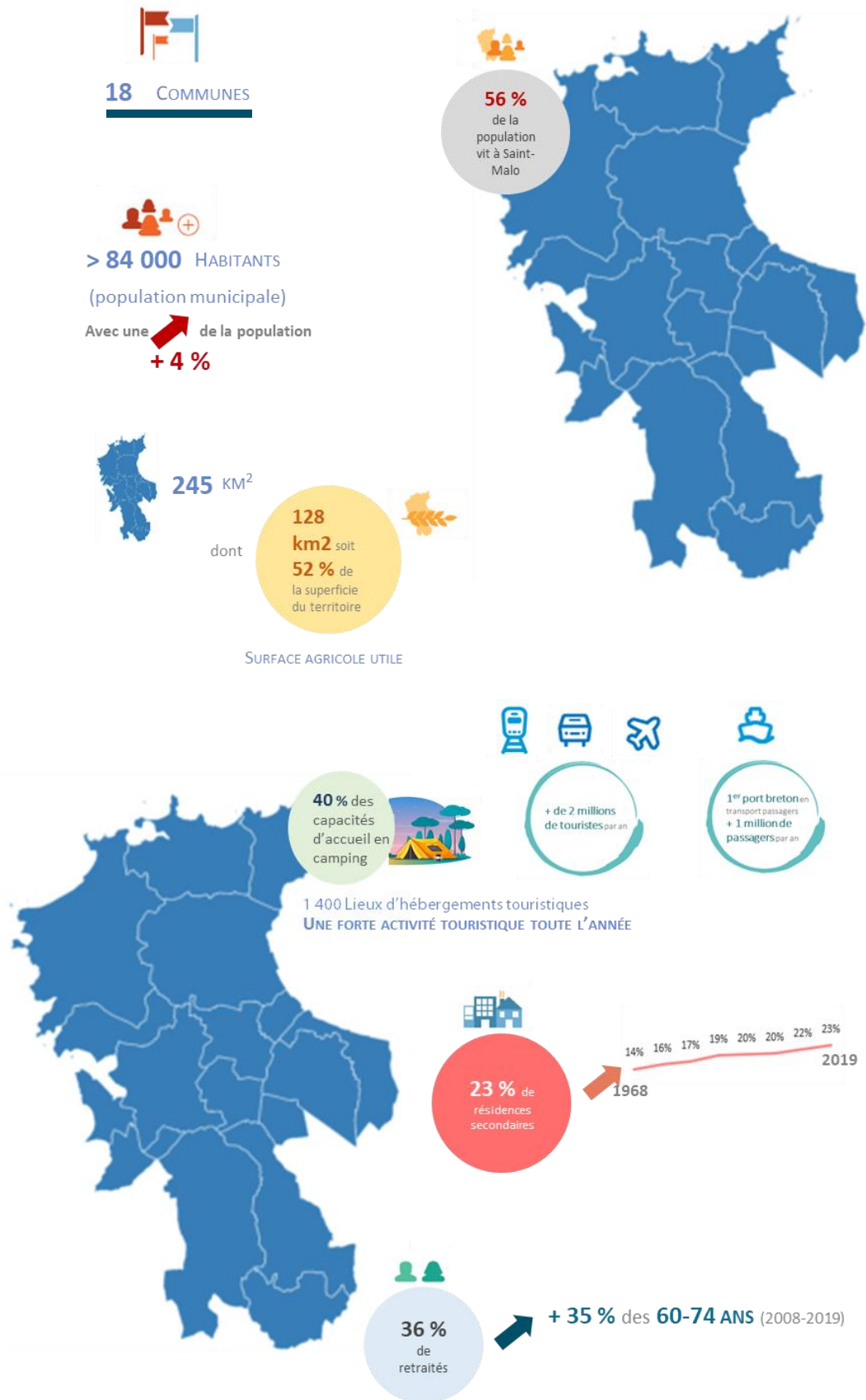
- Est l'action d'éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne réellement un déchet.
- S'entend avant la production du déchet (en amont)

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DOIT ÊTRE LA PREMIÈRE MESURE À METTRE EN PLACE, AVANT LE RECYCLAGE (VALORISATION MATIÈRE), L'INCINÉRATION (VALORISATION ÉNERGÉTIQUE) ET L'ÉLIMINATION (ENFOUISSEMENT)

Un concept vise à minimiser l'impact de nos déchets par des actions dans un ordre d'importance : **Le principe 4RVE**, ou comment réduire les déchets ... un R à la fois.



3 Un état des lieux du territoire



4 Un état des flux du territoire



Les DMA de SMA

en 2022

839 kg / hab
71 000 T

 **696 kg/ hab**
(en 2019)

 **582 kg/hab**
(en 2018)

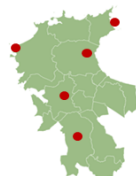
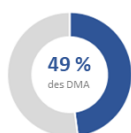
LA QUANTITE DE DECHETS

EST BIEN SUPERIEURE A LA MOYENNE
REGIONALE ET NATIONALE.

LES FLUX DE DECHETS

Les 5 déchèteries

En 2022



35 000 t

414 kg/hbt/an

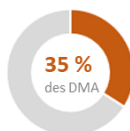
37 % des déchets
sont des végétaux

24 % des déchets
sont des gravats

+ 24 % variation
saisonnière
(Printemps Vs Hiver)

Les OMR

En 2022



24 800 t

293 kg/hbt/an

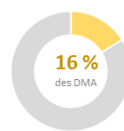
80 % du contenu de
la poubelle d'ordures
ménagères évitables

30 % biodéchets
50 % valorisable

+ 13 % variation
saisonnière
(Eté Vs Hiver)

Les collectes sélectives

En 2022



11 200 t

133 kg/hbt/an

48 % de verre

52 % d'emballages
ménagères

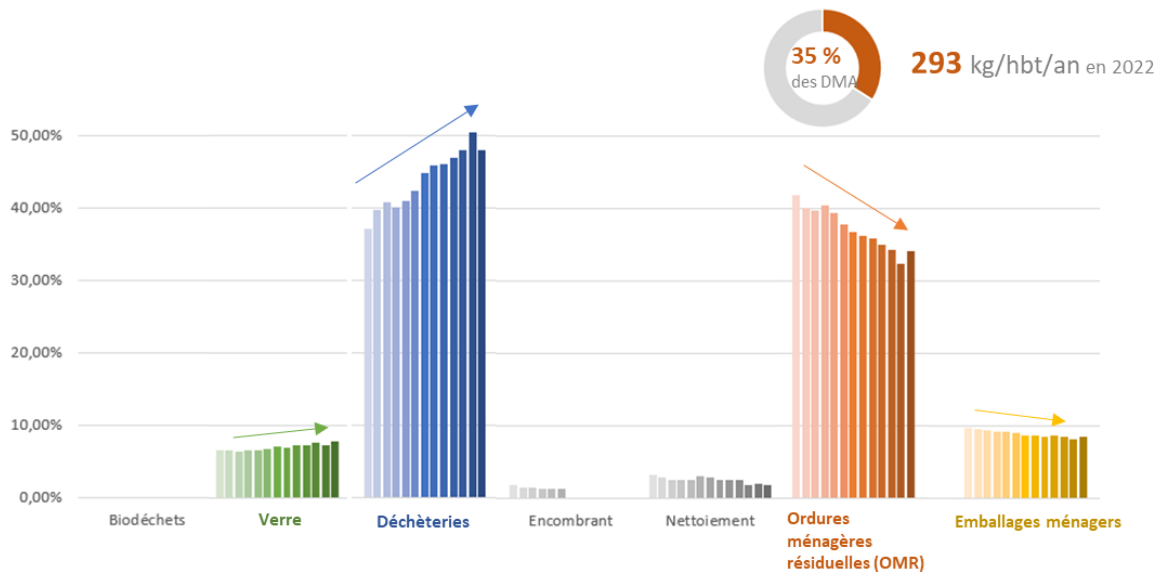
+ 8 % variation
saisonnière
(Ete Vs Hiver)

Données rapports DCTD 2022, Rapports activité Déchets Agglo St-Malo 2010 à 2021, rapports UTOM, caractérisation verdictité 2024, Rapport déchets chiffres clés l'essentiel 2021 Ademe, OEB – rapport Chiffres clés des déchets en Bretagne - Édition 2021

LES OMR

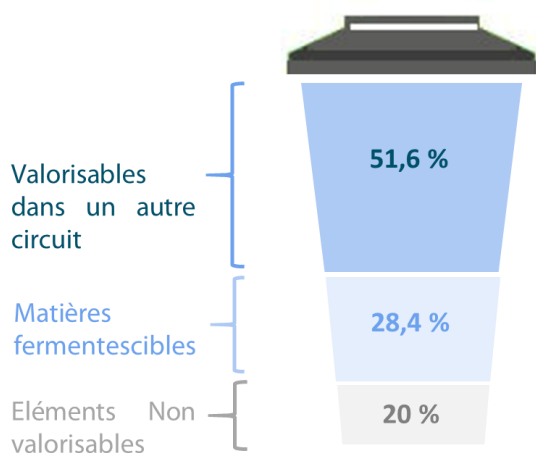
(ORDURES MENAGERES RESIDUELLES)

BAISSENT DEPUIS 2010 MAIS RESTENT ENCORE TRES ELEVES.



DES DECHETS EVITABLES

80 % DE LA POUBELLE ULTIME DETOURNABLE !



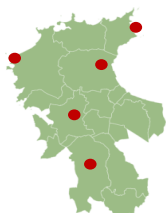
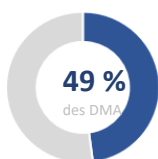
SPECIAL BIODECHETS

28,4 % des OMR sont des biodéchets répartis en sous-catégories de la façon suivante :

- Restes alimentaires = 81,6 %
- Gaspillage alimentaire = 16,5 %
- Autres putrescibles = 1,5 %
- Déchets verts = 0,4 %

IL VA ETRE IMPORTANT DE BONIFIER NOS PRATIQUES DE PREVENTION, DE REDUCTION A LA SOURCE ET DE VALORISATION.

En 2022



35 000 t

414 kg/hbt/an

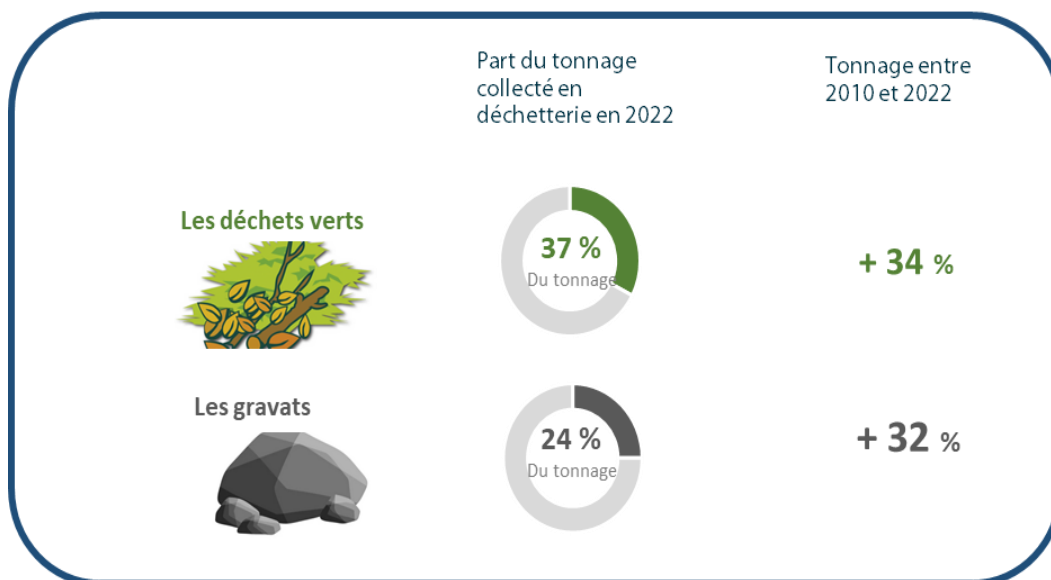
+ 24 % variation
saisonnière
(Printemps Vs Hiver)

L'APPORT EN DECHETTERIE

- A AUGMENTE DE **36 %** ENTRE 2010 ET 2022
- GRACE AUX BONS GESTES DES HABITANTS, **49 %** DES DMA SE RETROUVENT DESORMAIS EN DECHETTERIE.

LES DECHETS VERTS EN DECHETTERIE

- LES GRAVATS ET LES DECHETS VERTS REPRESENTENT A EUX SEULS **61 %** DU TONNAGE TOTAL COLLECTE EN DECHETTERIE EN 2022
- **37 %** SONT DES DECHETS VERTS.

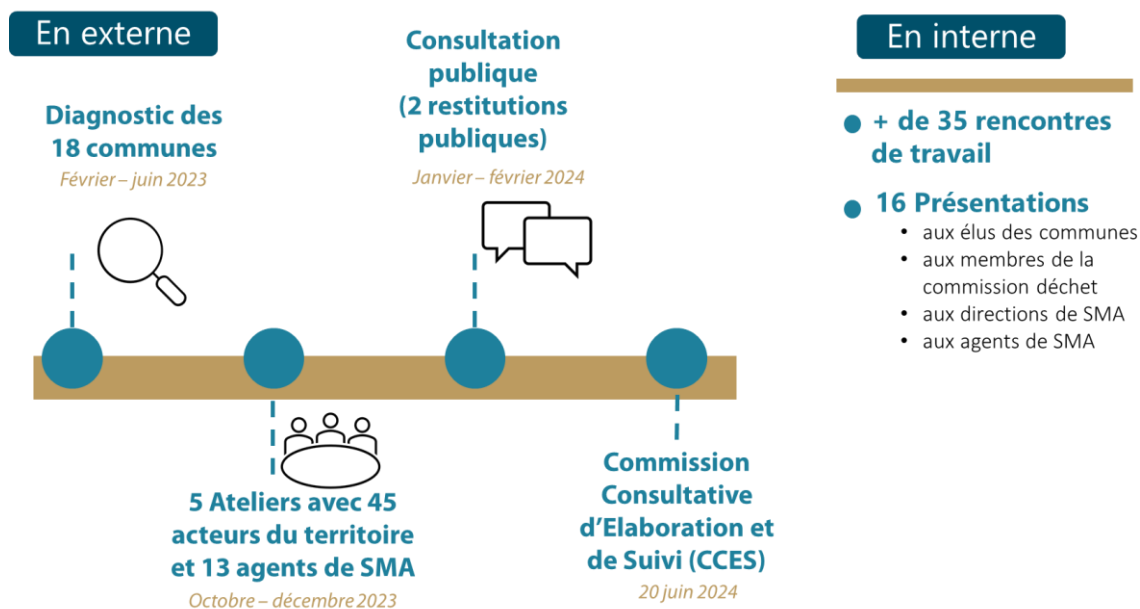


IL VA ETRE IMPORTANT D'ACQUERIR DE NOUVELLES PRATIQUES DE PREVENTION ET DE REDUCTION A LA SOURCE ET DE VALORISATION.

5 Un programme de 5 axes et 33 actions

LE PLPDMA DOIT COORDONNER L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU TERRITOIRE AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES.

LA COLLABORATION DE TOUS



UNE COLLABORATION DYNAMIQUE ET COMMUNE QUI A PERMIS D'ETABLIR UN PROGRAMME ORGANISE AUTOUR DE **5 AXES PRIORITAIRES** DECLINES EN **33 FICHES-ACTION**.



5 AXES PRIORITAIRES, 10 ACTIONS MAJEURES AVEC 33 FICHES-ACTION

Axe Exemplarité	• Action 1 : Développer l'exemplarité au sein des services	5
Axe Communication	• Action 2 : Sensibiliser et accompagner • Action 3 : Valoriser • Action 4 : Mutualiser les outils et informations	13
Axe Lutte contre le gaspillage Alimentaire	• Action 5 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire	2
Axe Déchets verts et biodéchets	• Action 6 : Développer le compostage individuel • Action 7 : Développer le compostage collectif de proximité • Action 8 : Limiter les apports de végétaux en déchetterie • Action 9 : Développer les déchets verts en ressource	9
Axe Réemploi	• Action 10 : Promouvoir le réemploi des objets et leur réparabilité	4

Axe 1 Exemplarité



CIBLE : Déchets produits par la collectivité

ACTION 1 DEVELOPPER L'EXEMPLARITE AU SEIN DES SERVICES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1.1 - Créer un comité de référents	■	■	■	■	■	■	■
Action 1.2 - Déclinaison commune des éco-gestes à tous les services		■	■	■	■	■	■
Action 1.3 - Quantifier les déchets produits et détournés			■	■	■	■	■
Action 1.4 - Politique d'approvisionnement responsable			■	■	■	■	■
Action 1.5 - Formation à l'embauche et annuellement			■	■	■	■	■

Axe 2 Communication



CIBLE : DMA produits par les citoyens, par les administrations publiques, par les acteurs du tourisme, par les entreprises, lors d'évènements, les produits à usage unique

ACTION 2 SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 2.1 - Diffusion de messages de prévention	■	■	■	■	■	■	■
Action 2.2 – Développer les actions de sensibilisation		■	■	■	■	■	■
Action 2.3 - Sensibiliser les élus et les directions des 18 communes	■	■	■	■	■	■	■
Action 2.4 - Organiser des événements dédiés à la prévention	■	■	■	■	■	■	■
Action 2.5- Sensibiliser lors d'évènements déjà existants		■	■	■	■	■	■
Action 2.6 - Promouvoir l'utilisation de kit de produits réutilisables			■	■	■	■	■
Action 2.7 - Communication partagée avec les professionnels du tourisme				■	■	■	■
Action 2.8 - Accompagner les entreprises dans leur démarche RSE sur les DMA			■	■	■	■	■



CIBLE : DMA produits par les citoyens, les déchets verts de jardin, les objets de 2nde vies

ACTION 3 VALORISER

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 3.1 - Promouvoir et valoriser les alternatives aux apports de végétaux en déchetterie		■	■	■	■	■	■
Action 3.2- Promouvoir et valoriser le réemploi des objets et leur réparabilité sur le territoire			■	■	■	■	■



CIBLE : DMA produits par les citoyens, par les administrations publiques

ACTION 4 MUTUALISER LES OUTILS ET INFORMATIONS

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 4.1 - Associer le sujet de la prévention aux campagnes de communication portant sur la gestion des déchets	■	■	■	■	■	■	■
Action 4.2 - Mobiliser des publics convaincus pour être relais auprès de la population		■	■	■	■	■	■
Action 4.3 - Mutualiser les supports de communication et d'informations aux 18 communes		■	■	■	■	■	■

Axe 3 Lutte contre le gaspillage alimentaire



CIBLE : déchets produits par les restaurations scolaires, par la cuisine centrale

ACTION 5 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 5.1 - Valoriser les bons gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations scolaires		■	■	■	■	■	■
Action 5.2 - Faciliter la mise en place d'un maillage pour un dispositif de redistribution alimentaire aux étudiants			■	■	■	■	■

Axe 4 Déchets verts et biodéchets



CIBLE : Déchets verts produits par les citoyens et professionnels

ACTION 6 DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 6.1 - Renforcer les dotations pour les maisons individuelles	■	■	■	■	■	■	■
Action 6.2 - Réaliser des enquêtes sur l'utilisation des composteurs	■	■	■	■	■	■	■



CIBLE : Les biodéchets produits par les citoyens, par les touristes

ACTION 7 DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF DE PROXIMITE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 7.1- Développer et pérenniser les aires de compostages collectifs	■	■	■	■	■	■	■
Action 7.2- Inciter le développement du compostage collectif dans les campings		■	■	■	■	■	■
Action 7.3 - Inciter les communes à développer les installations de récupération de déchets verts dans les cimetières				■	■	■	■
Action 7.4 - Etudier les solutions de réduction à la source des biodéchets pour tous	■						



CIBLE : Déchets verts produits par les citoyens et professionnels

ACTION 8 LIMITER LES APPORTS DE VEGETAUX EN DECHETERIE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 8.1 - Refus des déchets verts des professionnels	■	■	■	■	■	■	■
Action 8.2 - Conseiller sur des végétaux adaptés		■	■	■	■	■	■
Action 9.1 - Développer la valorisation des déchets verts	■	■	■	■	■	■	■



CIBLE : Les déchets verts

ACTION 9 DEVELOPPER LES DECHETS VERTS EN RESSOURCE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 9.1 - Développer la valorisation des déchets verts	■	■	■	■	■	■	■

Axe 5 REEMPLOI



CIBLE : Objets de 2nde vie

ACTION 10 PROMOUVOIR LE REEMPLOI DES OBJETS ET LEUR REPARABILITE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 10.1 - Créer une recyclerie	■	■	■	■	■	■	■
Action 10.2 - Développer les échanges et partenariats avec et entre les acteurs du réemploi	■	■	■	■	■	■	■
Action 10.3 - Adapter les horaires et dynamiser les lieux de réemploi			■	■	■	■	■
Action 10.4 - Créer une cartographie interactive des lieux de réemploi et réparation	■	■	■	■	■	■	■

Ensemble, évitons et réduisons nos déchets !

Merci à toutes et à tous pour votre collaboration.



Aire de compostage partagé à Saint-Méloir-des-Ondes

SAINT-MALO AGGLOMERATION
6 rue de la ville Jégu,
35260 Cancale
T. +33 (0)2-23-15-10-85
■ stmalo-agglomeration.fr

Saint-Malo
Agglomération